



HAL
open science

Les chapelles du diocèse de Clermont aux XVIIe et XVIIIe siècles : espace sacré et pratiques dévotionnelles

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Les chapelles du diocèse de Clermont aux XVIIe et XVIIIe siècles : espace sacré et pratiques dévotionnelles. Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne, 2005, 106, pp.75-90. hal-01897977

HAL Id: hal-01897977

<https://uca.hal.science/hal-01897977>

Submitted on 26 Jan 2024

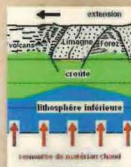
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Bulletin historique
et scientifique
de l'Auvergne

Tome CVI - Numéro 766-767
juillet-décembre 2005





Sommaire

<i>Conseil d'administration</i>	5
Pierre BACHER	
<i>Quelles énergies pour demain ?</i>	7
Guy PERRIER	
<i>Structure profonde et sismicité de l'Auvergne</i>	31
Pierre COËRCHON	
<i>Quelles sont nos possibilités éthiques de jouissance ?</i>	43
Anne-Sophie SIMONET	
<i>2 décembre 1804 : Des Auvergnats à la « Foire du trône »</i>	61
Stéphane GOMIS	
<i>Les chapelles du diocèse de Clermont aux XVII^e et XVIII^e siècles : espace sacré et pratiques dévotionnelles</i>	75
Jean DIDIER	
<i>L'œuvre scientifique de Pierre Teilhard de Chardin</i>	91
Francine LECLERCQ	
<i>Compte rendu</i>	105
<i>En hommage</i>	109
<i>L'Académie au fil des mois</i>	119
<i>Flâneries dans les collections de l'Académie</i>	
Le bureau dit "de Chazerat"	123
<i>Dans le prochain numéro</i>	127



Les chapelles du diocèse de Clermont aux XVII^e et XVIII^e siècles : espace sacré et pratiques dévotionnelles

Stéphane GOMIS*

Sous l'Ancien Régime, la paroisse est à la fois une circonscription ecclésiastique et une institution historique. C'est précisément ce caractère historique qui lui donne toute sa dimension.

Jacques Pycke a écrit : « La paroisse médiévale ne se laisse pas facilement définir. [Elle] s'avère être une réalité éminemment complexe, tant les situations sont particulières »⁽¹⁾. A l'époque moderne, la paroisse est parvenue au terme d'une évolution qui en fait la cellule de base de l'organisation ecclésiastique et de la société. Il ressort des diverses définitions données par les juristes, nourries par le droit canon tridentin, des traits communs sur lesquels les auteurs insistent plus ou moins⁽²⁾. Premier caractère : la paroisse est un espace, parfaitement circonscrit et délimité anciennement, rassemblant une population autour de son église. Second caractère : sur ce territoire s'exerce l'autorité spirituelle du prêtre, quelle que soit sa dénomination, vicaire perpétuel ou inamovible, plus généralement curé ou recteur. Il assure le service divin et administre les sacrements⁽³⁾.

** Maître de conférences en histoire moderne à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand ; conférence donnée à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, le mercredi 1^{er} juin 2005.*

(1) - Cité par Joseph Avril, « La paroisse médiévale. Bilan et perspectives d'après quelques travaux récents », Revue d'histoire de l'Église de France, t. 74, 1988, p. 113. Jacques Pycke est l'auteur notamment d'une étude sur Le chapitre cathédral Notre-Dame de Tournai de la fin du XI^e siècle à la fin du XIII^e siècle. Son organisation, sa vie, ses membres, Louvain-La-Neuve, 1968.

(2) - Nous aurions pu citer Pierre-Toussaint Durand de Maillane, Dictionnaire de droit canonique et de pratiques bénéficiales, Paris, 1770, t. III, p. 562-570, article « paroisse », ou Pierre Guyot, Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, Paris, 1784, t. II, p. 33, même article, qui ne contredisent pas les auteurs précédents. Les dictionnaires tels que celui de l'Académie française (édition de 1694) ou celui de Trévoux (édition de 1771) n'apportent rien de plus.

(3) - Ces prescriptions ont été formulées lors du concile de Latran IV (1215), puis rappelées avec force par le concile de Trente. Sur toutes ces questions de définition, voir également Gabriel Le Bras, Jean Gaudemet (dir.), Le gouvernement de l'Église à l'époque classique. Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident (8-2), Paris, 1979, p. 223 et suivantes.

Dans ces conditions, et face à ce « monopole » exercé par l'église mère, quelle peut être la place réservée aux différentes chapelles présentes sur le territoire paroissial ?

J'évoquerai les chapelles éloignées de tout habitat et non, par exemple, les chapelles de hameaux, véritables « reproductions en miniature » de l'église paroissiale, où le fidèle reçoit les sacrements et entend la messe dominicale, suivie des « instructions » dispensées par le pasteur des âmes. Dans cet esprit, je m'intéresserai succinctement à la répartition géographique ainsi qu'aux titulaires de ces édifices avant d'aborder la question de leur gestion et de présenter enfin la vie de deux sanctuaires mariaux majeurs, Notre-Dame de Vassivière et Notre-Dame de Banelle.

Répartition géographique et étude des titulaires

Dans la France d'Ancien Régime, l'Auvergne ne semble pas figurer parmi les provinces les mieux pourvues en sanctuaires. En effet, les études concernant les diocèses du sud-est ou ceux de Bretagne ont mis en évidence leur extraordinaire densité en lieux de culte. Les paroisses de Provence comptent six à sept sanctuaires. Si on considère les diocèses de Vence et de Grasse, qui rassemblent seulement quarante-trois paroisses, on a pu recenser deux cent vingt et unes chapelles rurales ou de pénitents⁽⁴⁾. La Bretagne, quant à elle, abrite environ quatre mille lieux de culte de ce type⁽⁵⁾.

Qu'en est-il du diocèse de Clermont ? Ce dernier compte au total deux cent vingt-huit chapelles⁽⁶⁾. Ce chiffre semble modeste au regard de la superficie de cette entité. En effet, avant la Révolution, le diocèse de Clermont est l'un des plus vastes de l'Église de France. Ainsi, par sa superficie, il se rapproche plus des circonscriptions religieuses du nord de la France (à l'image des diocèses de Sens et du Mans) que de celles du sud du pays. Cependant, il a été amputé, au XIV^e siècle, de tout le territoire dont le pape Jean XXII

(4) - Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, Espace et sacré en Provence, XVI^e-XX^e siècles. Cultes, images, confréries, Paris, 1994.

(5) - Georges Provost, La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, 1998.

(6) - Céline Chambon, Les chapelles du diocèse de Clermont aux XVII^e et XVIII^e siècles, Mémoire de maîtrise, université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand, 2001.

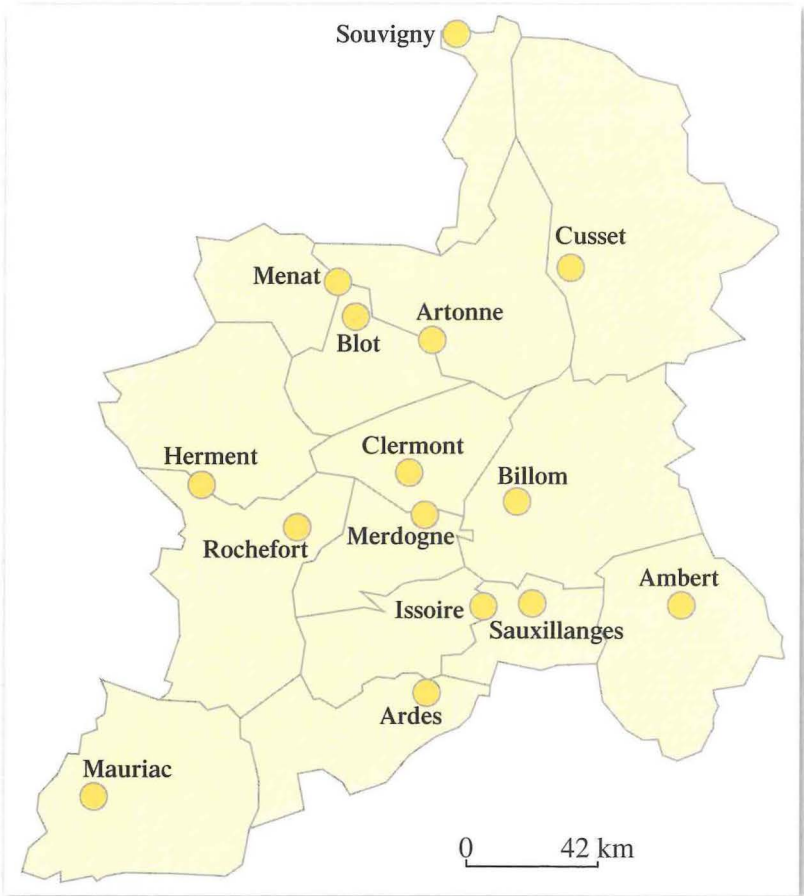
forme, pour le haut pays, le diocèse de Saint-Flour⁽⁷⁾. Néanmoins, il a conservé en Haute Auvergne l'archiprêtré de Mauriac. Sur ses autres frontières, il déborde quelque peu sur la Marche et le Forez et très largement sur le Bourbonnais. À l'ouest, il englobe les paroisses de Crocq et de Mautes tandis qu'à l'est Noirétable ou La Chapelle-en-la-Faye ressortissent de l'autorité de « Monsieur de Clermont ». Au nord, il s'étend sur les terres des seigneurs de Bourbon jusqu'à Souvigny. Dans ses confins les plus septentrionaux, la rivière Allier joue le rôle de frontière, en excluant la ville de Moulins qui relève du diocèse d'Autun. Ayant compté jusqu'à huit cent quarante-huit paroisses – un nombre tout à fait considérable⁽⁸⁾ – il est formé de quinze archiprêtrés.

Les chapelles rurales à proprement parler s'apparentent à ce qu'Alphonse Dupront désigne sous l'expression de *locus* sacré. Il s'agit, selon lui, d'un « lieu signé d'une manifestation surnaturelle, historique ou légendaire, d'une invention d'un objet ou d'une image sacrale ou bien d'un épisode miraculeux »⁽⁹⁾. Nous verrons que nos chapelles répondent parfaitement à cette définition. Pour sa part, l'étude de l'implantation géographique des chapelles a montré que les archiprêtrés les mieux dotés sont situés à l'est et au sud, plus particulièrement ceux de Billom et du Livradois. Ce sont les archiprêtrés parmi les plus vastes et les plus peuplés, ce qui explique assez largement qu'ils concentrent la plus forte densité de chapelles.

(7) - Cette partition date de l'année 1317. Voir, pour ce qui concerne la cartographie des diocèses de France, François de Dainville, *Cartes anciennes de l'Église de France*, Guide d'usage, Paris, 1956 et Jacques Dubois, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales E.S.C.*, n° 20, 1965, p. 680-691. Pour le diocèse de Clermont, la carte la plus précise est l'œuvre d'Alexandre Bruel, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour du XIV^e au XVIII^e siècle*. Mélanges historiques, choix de documents, t. IV, Paris, 1882.

(8) - Il s'agit du total maximal obtenu après le décompte fourni par Alexandre Bruel, qui s'appuie sur le pouillé de 1535. Or, ce nombre a varié au cours des siècles. Il n'est pas toujours facile de connaître le nombre exact des paroisses. Abel Poitrineau avance le nombre de sept cent trente-cinq paroisses (dir. A. Poitrineau, *Le Diocèse de Clermont*, Paris, 1979, p. 129). Louise Welter indique qu'en 1615 le nombre des paroisses était compris entre huit cent vingt et huit cent quarante pour s'abaisser à sept cent quarante en 1720 (L. Welter, *La Réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVII^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1956, p. 7 et 266). L'intendant Ballainvilliers, auteur en 1765 d'un État de la province d'Auvergne, indique que le diocèse rassemble huit cents paroisses. Ces références donnent un aperçu de la diversité des chiffres avancés. Pour approcher au plus près la réalité, il faudrait mettre en relation toutes les données disponibles pour savoir avec précision à quelle date telle ou telle paroisse est créée ou disparaît. Il s'agit d'un travail considérable qui dépasse le champ de cette étude.

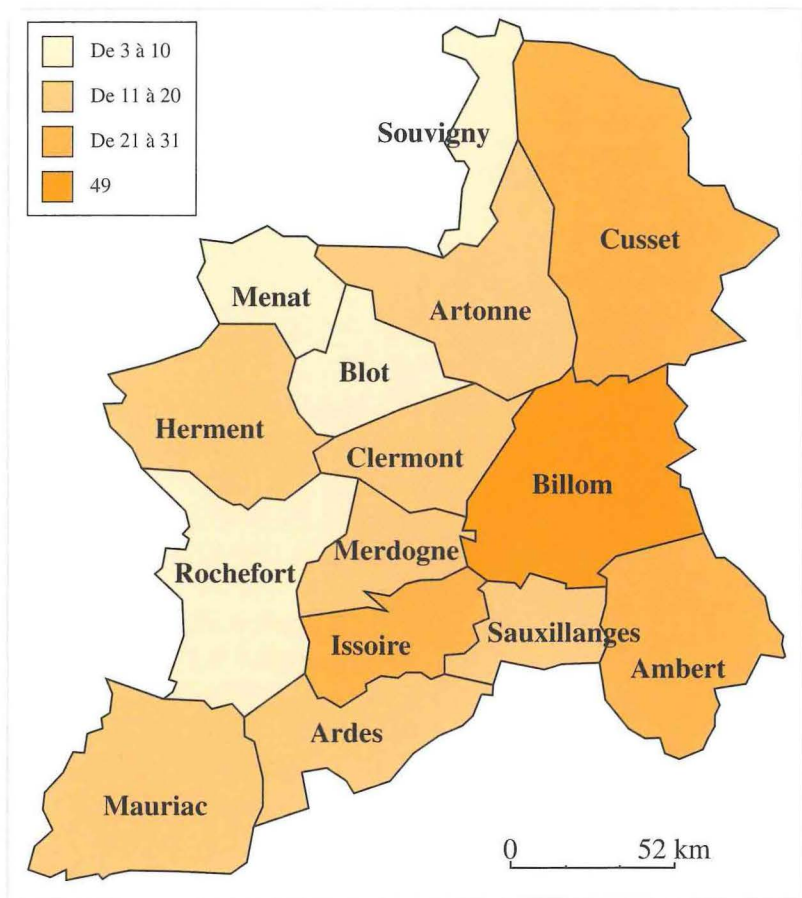
(9) - Alphonse Dupront, *Du sacré : croisades et pèlerinages, images et langages*, Paris, 1987.



Clermont : l'un des diocèses les plus étendus du royaume de France.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que 53,5 % de celles-ci sont implantées dans une paroisse abritant une société de prêtres. Ce taux s'élève à 78,9 % dans l'archiprêtré d'Ardes, à 86,6 % dans celui de Mauriac ou encore à 87,5 % dans celui de Merdogne. De fait, dans de nombreuses situations, la déserte de l'édifice est confiée à un prêtre natif⁽¹⁰⁾. Sous l'Ancien Régime, les communautés de prêtres sont, au sein de l'Église de France, des institutions paroissiales aux caractères bien spécifiques. Ces sociétés sont particulièrement nombreuses dans les diocèses de montagne, du Jura aux Pyrénées, en passant par le Massif central ; le diocèse de Clermont en compte deux cents sur un total de plus de huit cents paroisses. Apparues aux XIII^e

(10) - Voir l'exemple des chapelles du village du Sauzet, à Mazoires (Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 568), de Génilhat, à Marat (1 G 541) ou de la chapelle de Saint-Just, à Saint-Anthème (1 G 708).



Aux XVII^e et XVIII^e siècles, Billom est l'archiprêtré du diocèse de Clermont le plus riche en chapelles.

et XIV^e siècles, elles accueillent exclusivement les prêtres natifs de la paroisse. Ceux-ci portent le nom de prêtres « filleuls » car ils ont tous été baptisés dans l'église paroissiale qui a consacré leur renaissance spirituelle. Les fraternités les plus considérables ont rassemblé jusqu'à soixante, voire cent membres, comme à Ambert (diocèse de Clermont) ou à Aurillac (diocèse de Saint-Flour). Il s'agit là d'une brève présentation de ces collèges sacerdotaux car je serai amené à évoquer plus en détail le rôle de ces clercs en matière de gestion de chapelles⁽¹¹⁾.

Lors de son œuvre de raffermissement de la doctrine catholique, le concile de Trente a rappelé la dimension essentielle que

(11) - Pour plus de précisions, voir Stéphane Gomis, Les « Enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne, XVI^e-XVIII^e siècles, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2006.

revêt le culte des saints. Avec le souci de mettre « en sûreté une pratique traditionnelle », les décrets conciliaires indiquent notamment que « ceux qui nient que les saints qui jouissent dans le ciel de l'éternelle félicité ne prient pas pour les hommes [...] sont dans des sentiments impies ». Cependant, cette question reste complexe car l'Église elle-même s'est employée à circonscrire le culte rendu à ces intercesseurs dans certaines limites. Ainsi, certaines pratiques jugées trop profanes ont été condamnées et interdites. Au-delà de ce constat, que savons-nous des titulatures de nos chapelles auvergnates ? Cent quatre-vingt-onze titulatures sur un total de deux cent vingt-huit sont connues. La typologie de ce panthéon, loin d'être homogène, se décline selon quatre catégories. La première regroupe toutes les dédicaces à la Vierge Marie (77, soit 40,3 %) ; viennent ensuite les saints des Écritures tels Anne, Jean-Baptiste, Lazare ou Pierre (50, soit 26,2 %), puis les saints des premiers siècles de l'évangélisation et de l'époque médiévale comme Agathe, Bernard, Éloi, Martin ou Roch (48, soit 25,1 %), enfin les saints locaux, notamment: Gorgon (16, soit 8,4 %). La suprématie du culte marial semble incontestable. Les épisodes de la vie de la Vierge sont particulièrement à l'honneur : Notre-Dame des Sept Douleurs, La Visitation Notre-Dame, à Saint-Germain-Lembron ou Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Montaigut-en-Combraille.

Qu'en est-il des pratiques dévotionnelles ?

L'accent sera mis tout d'abord sur la question des fondations de messes. Dans le cas de Montaigut, il existe, en dehors de l'église Sainte-Illide, un autre lieu de culte important, la chapelle du village de Saint-Éloy. Elle sert surtout d'église annexe pour les habitants du bourg de Saint-Éloy. Cet édifice n'attire pas particulièrement la piété des fidèles, contrairement à la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Située dans la ville de Montaigut, dans le cimetière et à proximité du couvent des capucins, elle abrite une statue en bois du XVI^e siècle, représentant la Vierge de l'Annonciation, mains jointes sur sa poitrine⁽¹²⁾. Elle semble avoir fait l'objet d'un culte assez ancien. Certains épisodes l'assimilent à un sanctuaire à répit⁽¹³⁾. Ainsi, les registres paroissiaux

(12) - *Abbé C. Pourreyron*, Le Culte de Notre-Dame dans le diocèse de Clermont, Nancy, 1936.

(13) - *Voir les travaux de Jacques Gélis, notamment « La mort et le salut spirituel du nouveau-né. Essai d'analyse et d'interprétation du sanctuaire à répit (XV^e-XIX^e s.) »*,

de Moureuille (paroisse située à huit kilomètres environ de Montaigut) mentionnent le fait suivant survenu en 1716 : le 3 décembre, une habitante du village, Jeanne de Segonzat, épouse de François Besséjoy, met au monde deux jumeaux, dont le premier meurt après son baptême reçu le jour même. Quant au second, voici ce que relate le curé :

[Il] naquit une heure après l'autre. On le crut mort. Sa mère voulut absolument qu'il fût apporté à Montaigut à la Bonne Dame, où étant on fit dire une messe à l'honneur de la Sainte Vierge et l'autre à l'honneur de Saint Félix. Dans le temps que l'on allait dire la sainte messe, Jeanne, servante chez le sieur Besséjoy [...] tenait ledit enfant, le chauffait dans la maison du nommé Cartaut, tailleur, demeurant auprès de la chapelle. Jeanne Cartaut, sœur dudit tailleur, s'aperçut que ledit enfant respirait et ouvrait les yeux. Elle le dit à la servante, courut à leur bénitier et baptiza l'enfant⁽¹⁴⁾.

Ce sanctuaire, qui jouit à l'évidence d'une grande renommée dans la région, accueille la quasi-totalité des messes fondées en dehors de l'église. Seules deux messes sont célébrées à la chapelle de l'hôpital, situé *intra-muros*. D'autres sont également dites dans des chapelles privées ; les propriétaires des châteaux des Ternes et de Montcloux demandent que leurs fondations soient acquittées dans leurs oratoires.

A Ambert, il existe sur le territoire paroissial, en dehors de l'église Saint-Jean, plusieurs autres lieux de culte. Les deux plus considérables sont l'église Notre-Dame de Grâce et surtout la chapelle Notre-Dame de Layre⁽¹⁵⁾. Comme dans le cas précédent, les édifices dédiés à la Vierge rencontrent un grand engouement dévotionnel. Au total, 98,6 % des messes fondées ailleurs que dans l'église le sont dans l'un ou l'autre de ces deux édifices. La paroisse d'Olliergues, elle, présente un caractère particulier dans la mesure où deux hameaux disposent d'une chapelle, ceux de Chantelauze et de Meymont. En outre, sur les hauteurs du bourg, se trouve l'église primitive de la Chabasse. Ces trois lieux

Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. 30, 1984, p. 361-376 et L'Arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne, XVI^e-XIX^e siècle, Paris, 1984.

(14) - Henry Franz, Montaigut-en-Combraille et son pèlerinage, Clermont-Ferrand, 1978, p. 12-14, d'après les registres paroissiaux de la paroisse de Moureuille.

(15) - Michel Boy, « Les églises et chapelles d'Ambert dédiées à la Vierge au XVIII^e siècle », Auvergne Magazine, n° 146, 1981, p. 8-9.

de culte rassemblent les quelques fondations effectuées à l'extérieur de l'église. Dans le pays coupé, à Ardes, où seulement 1,9 % des messes ne sont pas assurées dans l'église Saint-Dizain, les demandes des donateurs se sont portées à la fois sur la chapelle de l'hôpital et sur la chapelle Notre-Dame de la Recluse. De fait, ces activités nombreuses nécessitent l'entretien des bâtiments et une gestion rigoureuse.

A Montaigut, si les origines du culte porté à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle restent méconnues – puisqu'on sait simplement que cette chapelle avait été édifée dans le cimetière de la paroisse ⁽¹⁶⁾ – en revanche, il est avéré qu'au début des années 1690, les prêtres communalistes décident « de faire bastir une plus grande chapelle dans le lieu mesme ou estoit la petite, affin d'y faire l'office plus commodément et avecq plus de decence pour le service divin ». En 1692, ils sollicitent l'autorisation « de faire détruire l'ancienne chapelle et faire transporter l'image de la Sainte Vierge sur le maistre hostel de la grande chapelle » ⁽¹⁷⁾. Le 16 août, le curé est chargé de dresser un procès-verbal de l'état de la nouvelle chapelle. En 1760, les communalistes engagent une vaste réfection du maître autel. Le prix-fait des travaux à réaliser a été conservé. Le contrat est signé le 19 avril, pour la somme globale de cent cinquante livres. Le premier tiers est versé immédiatement, le second le sera « à moitié ouvrage ou environ ». Jacques Renier, « maistre platrier et marbrier », s'engage à « rendre son ouvrage, fait et parfait, aux festes de la pentecoste prochaine ». Il semble que cet artisan ait tenu ses promesses car le deuxième tiers est versé le 12 mai suivant. Les détails de ce document, particulièrement intéressants, témoignent des exigences, parfois pointilleuses, des commanditaires, mais aussi de la liberté laissée aux artistes. Ainsi, « les quatre évangélistes doivent estre visage carnation ; Saint Pierre, galon de la mitre en or et fond de ladite mitre en rouge, galon de la chappe en or, croix en or ; Saint Jean, les galons en or, la draperie en bleu ; à l'égard des autres, suivant l'idée du peintre ou de gens à ce connaissant » ⁽¹⁸⁾. L'entretien de la chapelle a un coût mais elle constitue également une source de revenus. Régulièrement, les sociétaires procèdent à l'ouverture du tronc disposé à l'intérieur de l'édifice.

(16) - *Henry Franz*, Montaigut-en-Combraille [...].

(17) - *Arch. dép. du Puy-de-Dôme*, 35 G 28.

(18) - *Ibid.*, 35 G 25.

Le relevé, effectué entre les 8 octobre 1690 et 1691, indique que la somme globale se monte à 341 livres 8 sols 9 deniers. L'un des prêtres est spécialement chargé de tenir un compte exact de cet argent. Pour sa peine, il perçoit 31 sols⁽¹⁹⁾.

Un autre exemple permet d'évoquer l'organisation propre aux chapelles. Il s'agit des chapelles de pénitents. On retrouve ici les sociétés d'enfants prêtres qui semblent entretenir des liens très étroits avec les confréries de pénitents. Le système ambertois offre un cas particulièrement bien documenté. L'implantation des pénitents blancs date du 29 octobre 1636. La société est « confirmée par une bulle du pape Urbain VIII, sous le titre de l'Annonciation, le 10 novembre 1637 »⁽²⁰⁾. Le 15 janvier 1637, un règlement est conclu, entre « MM. les prestres et MM. les devotz serviteurs de la confrérie du Confalon ». Ses articles sont assez éclairants sur les rapports entretenus entre les deux parties. Les toutes premières dispositions entendent édicter les règles de vie à l'intérieur de la chapelle « des morts » :

Attendu que la chapelle des morts, située au cimetière de l'église M. Saint Jean de ladite ville, dans laquelle chapelle a esté erigée ladite confrerie, est publique et commune pour avoir esté bastie aux despens de toutes les bonnes âmes et bienfaits publics, à ceste cause les confreres ne tiendront dans la chapelle aucun tronc, neantmoing celluy du bonarmier y demeurera tous ainsi et en la manière que duquel cestui que de droit appartient.

Si quelques venaient à fonder des messes ou autres offices dans ladite chapelle des morts, l'emulement appartiendra à la communauté et les desserviteurs ainsi que adviseront, sans que les penitens n'y autre n'y puissent aucunement participer.

Ainsi, les prêtres sont soucieux de préserver leur territoire et leurs intérêts financiers. Jusqu'en 1640, les confrères ne jouissent pas d'un lieu de culte propre ; les filleuls consentent donc à ce qu'ils utilisent la chapelle des morts, située dans le cimetière Saint Jean, dont ils ont l'usage. Les conditions de la jouissance stipulent clairement que les confrères ne pourront, en aucun cas, utiliser à leur profit les donations qui y sont faites. La gestion de l'espace est également prise en compte :

(19) - Ibid., 35 G 24 et 36.

(20) - M. Boy, Ambert. Deux mille ans d'histoire, Ambert, 1983, p. 127.

Après les offices et autres assemblées ordinaires et extraordinaires desdits confrères, ladite communauté fera ses fonctions comme auparavant dans la chapelle, lesdites assemblées extraordinaires de ladite confrérie se feront à ceste fin à l'après-dîner seulement, sans que les parties se puissent troubler l'une l'autre, excepté que les prêtres de ladite communauté ne s'imisseront dans le vestiaire, tribune et autre agencements que lesdits confrères pourront faire pour leur retraicte, sureté de leurs habits, ornements et autres meubles de leur confrérie ou pour leurs autres commodités particulières⁽²¹⁾.

L'utilisation de la chapelle reste avant tout réservée à l'usage des prêtres sociétaires. Les confrères doivent se plier aux horaires fixés par ces derniers. Ils semblent seulement tolérés par la compagnie. Cependant, il est prévu de laisser à leur disposition l'usage de la tribune de l'édifice. Tout est fait pour que les deux occupants vivent en bonne harmonie.

Un cas particulier : les sanctuaires à miracles

Il arrive que la chapelle soit un lieu de pèlerinage et de dévotion qui dépasse les frontières paroissiales. C'est le cas à Besse avec Notre-Dame de Vassivière, à Champeix avec Notre-Dame d'Anciat⁽²²⁾, à Égliseneuve avec Notre-Dame de la Font-Sainte⁽²³⁾ ou encore à Montaigut avec Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Les dossiers concernant les chapelles mariales de Vassivière et de Banelle sont particulièrement riches.

Vassivière est un lieu d'habitation, signalé en ruines dès la première moitié du XIV^e siècle. Sa chapelle primitive abritait une Vierge noire. Cette statue fut placée dans une muraille restée debout. Elle était « dans une sorte de fenestre, en forme de

(21) - Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 5 E 18/646 (f^o 365-366), minutes de M^e Claude Lhéritier, notaire à Ambert.

(22) - Ibid., 35 G 2, mention d'un bref d'indulgence plénière, accordé le 12 décembre 1690, par Alexandre VIII, « à tous ceux qui, confessés et communiés, visiteront l'église Notre-Dame d'Anciat, depuis les premières vêpres jusqu'à après soleil couché, des secondes du jour et festes de la conception de la Très Sainte Vierge » et 1 G 1332, f^o 141, règlement pour la chapelle, du 20 octobre 1698. Voir également un article anonyme, « Courte notice sur le pèlerinage de Notre-Dame d'Anciat », Semaine religieuse du diocèse de Clermont, t. 1, 1868, p. 745-747.

(23) - Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 G 436 et 1 C 7310 et Arch. de l'évêché, M 7-3. Voir Élie Jaloustre, « Notice historique sur N-D de la Font-Sainte (près d'Égliseneuve d'Entraigues) », Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, t. 25, 1883, p. 96-107.

niche, toujours honorée des dévots habitants de Besse et des autres, passants par là, et toujours se faisoit quelque miracle qu'on ne remarquoit point, tant par négligence qu'à faute de ferme foy »⁽²⁴⁾. En juin 1547, un groupe de marchands bessards passe devant le petit oratoire. L'un d'eux néglige de faire son oraison. Quelques mètres plus loin, il est frappé de cécité. Ses compagnons le conduisent devant la statue. Celui-ci fait l'aveu public de sa faute et implore le pardon de la Vierge. Aussitôt, la vue lui est rendue. Cet épisode est l'un des éléments fondateurs du pèlerinage à Vassivière. En 1549, notamment à l'initiative des prêtres communalistes, une chapelle plus vaste est bâtie. A partir de ce moment-là, les sociétaires vont gérer seuls le sanctuaire. Auteur d'un ouvrage sur Notre-Dame de Vassivière, Dom Cladière, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (né à Besse en 1656), consacre les premières pages de son livre à un hommage aux filleuls : « [Cette chapelle] est vôtre, Messieurs, puisque vous êtes non seulement les maîtres de ce sanctuaire, mais encore les dignes et les fidèles dépositaires de cette image miraculeuse »⁽²⁵⁾. De fait, ce sont eux qui prennent soin de son entretien. Dans les années 1660, ils adressent à l'évêque, la requête suivante :

Supplient humblement les prêtres et serviteurs de l'église collegiale Saint André de la ville de Besse, et vous remontrent [...], que la chapelle Vassivière, dépendante de ladite église, est en très grande nécessité, tant à cause qu'au mois de septembre de l'année mil six cent soixante, toute l'argenterie fut volée, que parce que la voûte de ladite chapelle menace une ruine totale [...], et en outre n'y ayant aucun presbitère capable de loger les suplians lorsqu'ils y vont pour desservir ladite chapelle, et satisfaire aux devotions des pelerins, ils sont obligez de prendre leur repas et loger quelques fois dans les hôtelleries, ce qui peut causer du scandale [...]. Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise permettre aux suplians de faire la quête dans l'étendue de vôtre diocese [...] et enjoindre à tous les curez et vicaires d'y exhorter leurs paroissiens⁽²⁶⁾.

(24) - Père Michel Coyssard, Abrégé de l'histoire et miracles très-bien avez de Notre-Dame de Vassivière, près du Mont d'Or, en Auvergne, à une lieue de Besse, Lyon, 1615, p. 33. Voir aussi Élie Jaloustre, Histoire illustrée du pèlerinage de Notre-Dame de Vassivière, Clermont-Ferrand, 1910.

(25) - Dom J.-M. Cladière, Histoire de la Sainte Chapelle de Notre-Dame de Vassivière, près du Mont-d'Or, en Auvergne, Clermont, 1688 (Clermont, 1837), « Épître à MM. Les Vénérables prêtres de l'église collégiale et paroissiale Saint-André de Besse ».

(26) - Arch. dép. du Puy-de-Dôme, 1 F 244.



Notre-Dame de Vassivière : beaucoup de froid et de foi.

L'édifice, situé à 1 300 mètres d'altitude, sur un plateau basaltique ouvert à tous les vents, souffre indéniablement des intempéries et des rigueurs de l'hiver. Son maintien en bon état réclame une attention soutenue. Par ailleurs, les prêtres ne disposent pas forcément de tous les revenus nécessaires pour engager, au moment voulu, les travaux indispensables à sa conservation. En outre, les sommes récoltées à la faveur d'une quête permettraient de bâtir un logement pour accueillir les communalistes occupés à sa desserte. L'argument avancé – éviter que ces derniers ne se mélangent aux laïcs présents dans les auberges – est une raison suffisante pour que le prélat réponde favorablement à leurs attentes.

Ce sanctuaire connaît une belle affluence. Un des éléments d'appréciation de cette fréquentation se mesure à l'aune des récits de miracles. Près d'une centaine sont relatés sur l'ensemble de la période. Les pèlerins sont avant tout originaires du Cézallier ou bien de la Haute Auvergne. Cependant, la situation de l'édifice n'aide pas au cheminement des pèlerins, surtout en période hivernale. L'aire d'attraction de Vassivière semble plus réduite que celle de sa concurrente en terre bourbonnaise, Notre-Dame de Banelle.

Dans ce sanctuaire, de la paroisse d'Escurolles, à une dizaine de kilomètres au nord-est de Gannat ⁽²⁷⁾, l'essor du culte rendu

(27) - Cette mise au point doit beaucoup au travail de Nathalie Chancel, Un sanctuaire « à miracle » en Bourbonnais au XVII^e siècle : Notre-Dame de Banelle, *Mémoire de maîtrise, université Clermont II, Clermont-Ferrand, 1987.*

L'Image de Iesus-Christ, & de Nostre Dame de Pitié, trouuée de nouveau miraculeusement au prez d'un bois nommé Banelle, vne lieuë proche de Gana en Auuergne.



IMAGE DE NOSTRE DAME DE PITIE TROUVEE A BANELLES, QVI FAIT PLSVIEURS MIRACLES.

IMAGE DV CRVCFIX TROUVEE A L'OPPOSITE DE LADITE NOSTRE DAME DE BANELLES.

STANCES
A LA LOVANGE DE NOSTRE
Dame de Banelle.
 Sur le chant. *Leandre estoit dessus le bord.*

Peuples Chrestiens tout de nouveau
 Contempler la tres-sainte Image,
 De la Vierge dans vn Orneau,
 Enchassée pour l'humain lignage:
 Secourir & leur faire voir
 Son douin, ceste pouvoir.

Plusieurs epi se font presenz
 Apres d'un bois nommé Banelle,
 Deuant l'Orneau trouués sans,
 D'autres qui sechans la nouuelle
 Sy en vont fort deuotement:
 Pour recevoir soulagement.

L'on admire tous vos effets,
 O vous le vierge Marie,
 Et les miracles qui auez faits:
 Ayez nous encores donés le vie,
 Vu enfant mort-ne pasurement
 Fait resuscité promptement.

Les boïens s'en retournent droït,
 Les moës reconnoissent la parole,
 Le lord entend, l'aueugle veid,
 Le desespere se console,
 Par les merites & la faueur:
 De la mere de mon sauueur.

Reyne d'amour & de bonné,
 Secourrez nous donc à ceste heure,
 Dieu voyant vostre purté,
 Dedans vos flancs a fait demeure
 Neuf mois, par vn terme preñis,
 Agreant d'estre vostre Filz.

Iesus-Christi vous ayant eueu
 Pour estre la Mere sur terre,
 Pourquoi n'auroit il pas voulu
 Vous illuminer de sa gloire,
 Et vous conceder le pouuoir
 Lequel nous vous voyons auoir.

Confolatrice des humains,
 Receuez mon corps & mon ame:
 Je les redonne entre vos mains,
 Et vous supplie tres-douce Dame,
 De nous obtenir désormais
 Le Ciel pour y viure à jamais.

Douce esperance de nos ceurs,
 En qui gist nostre connoissance,
 Ne nous leuez point des liqueurs
 Dont vous nous donnez cognoissance:
 Demmes nous aussi le secours,
 Iniques à la fin de nos iours.

Si contre nous le dernier iour,
 L'ennemy faisoit quelque instance,
 Mere de Dieu, par vostre amour
 Enuez prenez nostre defense,
 Et suppliez vostre cher Filz,
 Qu'il nous donne à tous Paradis.

CANTIQUE SPIRITUEL EN
l'honneur de la Vierge Marie, & des miracles
qu'elle fait à Banelle.
 Sur le chant. *Dames d'onneur esoutez ma complainte.*

Pecheurs entendez la nouuelle
 De ce qu'on dit d'un bois nommé Banelle:
 C'est le sejour de la celeste Cour,
 Pour nous mouster son saint d'uin Amour.
 Dans vn Orneau il s'est trouue l'Image
 De Iesus-Christ, & sa Mere tres-Sage:

Qui fut posee il y a bien cent ans,
 Corroïe des gens vieux de ce temps.
 Ce saint lieu est dans la Comté d'Auvergne:
 Pres de Gana la bonné Souueraine.

Nous fait paruoître son Celeste pouuoir,
 Par des effets miraculeux à voir.

Les Liuierres auez-faits par malice,
 Comme Lyons subjéts à mauals vice:
 Ils leur ieroient des pierres, & les piquans
 D'un esguillon, s'en riant & moquans.

Mais ceax qui vont honorer ceste Image,
 Qu'ils posez comme en vn lieu langage:
 Ils sont gueries par la Mere & le Filz,
 Se repentant de leur mesfait commis.

Iesus-Christi fait en faueur de la Mere,
 Des guerisons, ou sont Chrestiens esperer
 Allegement meisme les imporessent
 Se font trouuez soulagez promptement.

Tant de percheus portez tou des harretes
 N'ont pas si-tost leur neufs aine parfaïte
 Que promptement ils ont allegement,
 Lu prant Dieu d'un cœur deuotement.

Pour les boïeux laissent à leur potence,
 Et font remis en leur conuallescence:
 Le lord entend, le muët va parlant,
 Se diuis fait par touz va annoçant.

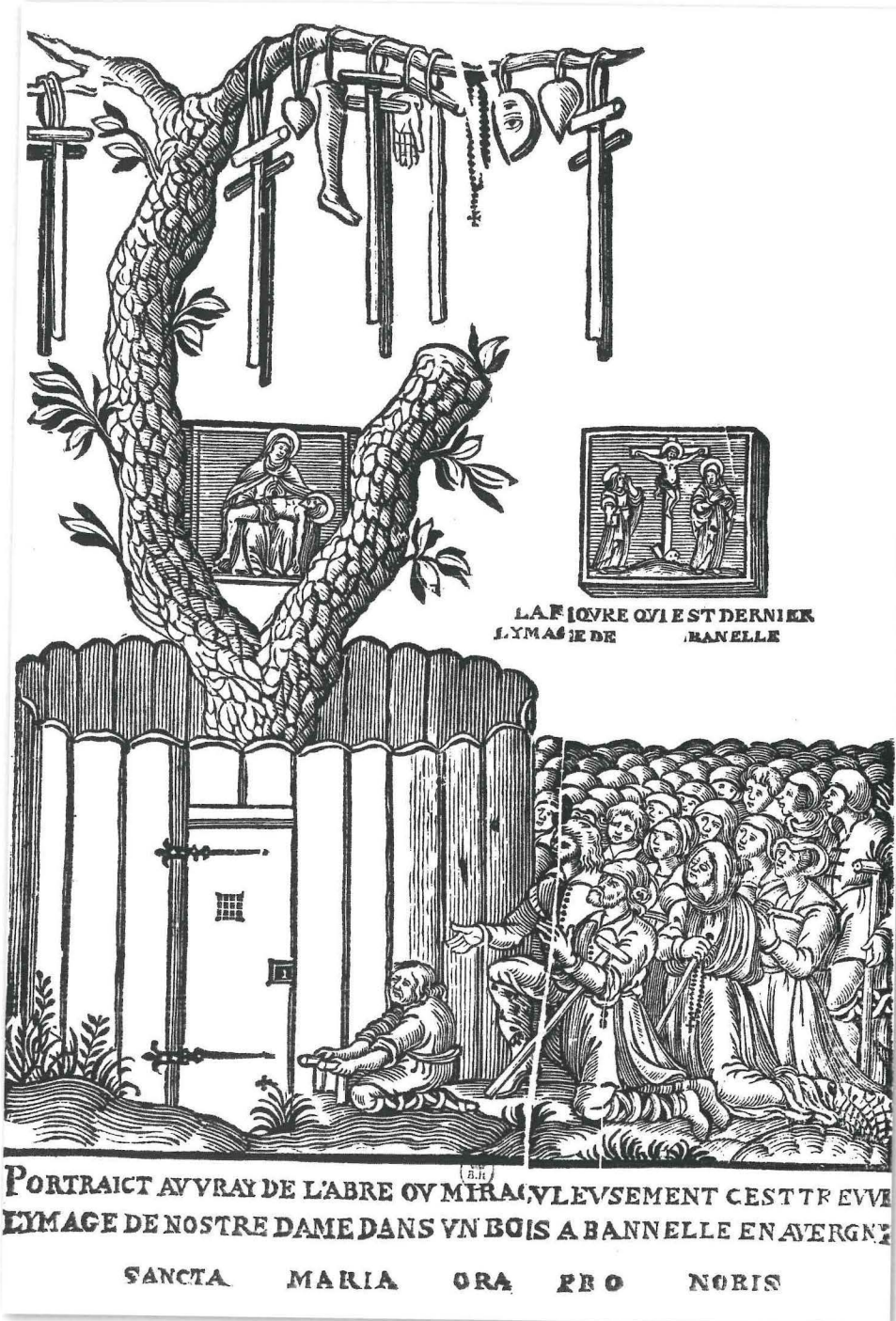
L'aueugle encor y reçoit la lumiere,
 L'enfant mort né reduïte & prospere,
 Les adigez meisme qui font loingrains
 La reclament les soulage au besoïn.

Mere de Dieu vous leuez tout obstacle,
 Aux meïcreans qui vont voir vos miracles,
 Et sans contraindre croire à vous & aux saints:
 Receuez donc nos ames entre vos mains.

Oraison à Nostre Dame de Pitié.
 Ouenuez vous tres-piente Vierge Marie,
 Mere de consolation, qu'on ne fut jamais d'un
 ouy pensance, au ic elle resuscité, ou de laïe,
 la quelle parmy les afflictions & nee edifier a a eu
 recours à votre aide, & de demide l'adifficite de
 prieres & crechit enuez vostre cher Filz Iesus-
 Christ, en ceste grande confiance, par une creature
 que ius, le N. viens à vous, Mere de misericorde,
 ie m'y addresse de tout mon ceurs & en larmes
 & l'aspire & vous prie, & reclame humblement
 vostre secours. Chrestien moy il m' ceffe gra-
 de de voir mes prieres, & ouz mes prieres & in
 que par vos faueurs de Ciel, il vous plaie les
 faire exaucer. Amén soit il.

A L'ON. Chez Claude Saury, & Barthelemy Gaudier, rue Merciere, à l'Enteeigne de la Touïon d'oi, & de l'Imprimerie de Taille douce. 1636

La gravure de 1636 montre la Vierge légèrement de côté soutenant la tête de son fils de la main droite, sa main gauche posée au milieu du corps...



Documents : B.N. cabinet des estampes, coll. Des figures mystiques de la Vierge.

...L'autre, une piété d'inspiration plus archaïque, montre le corps du Christ posé horizontalement sur les genoux de sa mère, les mains jointes, qui le regarde.

à la Vierge date des années 1630. L'objet de la dévotion des fidèles est une image de pierre sculptée, prenant l'aspect d'une piétà. Plusieurs écrits comptent cette découverte faite par des bûcherons. L'histoire se résume ainsi : occupés à abattre quelques arbres, l'un des premiers qu'ils voient est un ormeau ; l'un d'eux lève sa hache mais celle-ci se brise avant d'avoir atteint le tronc. Le même phénomène se reproduit pour trois ouvriers qui, cherchant la raison de ce prodige, lèvent les yeux et aperçoivent « une magnifique statue en marbre blanc ». Les éléments sont habituels et rejoignent d'autres récits d'inventions d'images de la Vierge : un endroit sauvage, la découverte par des gens simples ou encore les signes surnaturels qui marquent le caractère sacré de l'arbre mais également du lieu tout entier. L'ensemble des documents semble indiquer l'année 1633 comme date probable du début de la dévotion. L'image est celle d'une pierre carrée dont les deux côtés étaient ornés de bas-relief représentant l'une une piétà, l'autre une crucifixion. Cette pierre a disparu lors des événements révolutionnaires. Cependant, nous disposons de plusieurs gravures ou dessins. Un seul d'entre eux est daté. Il s'agit d'une gravure qui représente une image double, accompagnée de deux textes. Le lieu d'impression et la date sont indiqués au bas de la feuille. Ces indications laissent à penser que cette image était un placard. L'hypothèse est confirmée par sa dimension : 44 x 32 centimètres. Réalisée à Lyon, elle est datée de 1636. Une autre gravure, non datée, représente l'arbre et la statue entourée d'une palissade autour de laquelle se presse une foule nombreuse de malades et d'estropiés à genoux. Les représentations de cette Vierge diffèrent sensiblement.

L'aspect presque identique de l'arbre corrobore les descriptions qui disent la « pierre enchâssée ». On retrouve ici l'idée que l'arbre lui-même est sacré : c'est lui qui protège « naturellement », comme l'affirme diverses chroniques, cette représentation. La main de l'homme n'a donc pas eu à intervenir pour aménager le lieu de culte, si ce n'est pour le protéger. Ainsi, une grille est mentionnée en 1706. L'arbre doit être conservé intact et les aménagements humains se limitent aux bâtiments, élevés autour de lui. En 1791 encore, un inventaire signale la chapelle de Banelle comme « couverte en ardoise dans laquelle est l'arbre chesne qui supporte l'image de Notre Dame de Pitié ». En outre, cette production d'images témoigne de la volonté de faire connaître

la dévotion. La gravure, tout en favorisant une certaine familiarité, constitue un véritable résumé de l'histoire du sanctuaire. Les représentations de l'arbre et de ses ex-voto, avec les fidèles en prière, renseignent sur son activité miraculeuse. Quant aux cantiques, ils servent de manuel de dévotion.

En définitive, le diocèse de Clermont ne peut être qualifié de « terres de chapelles ». Néanmoins, le rayonnement de certaines d'entre elles témoigne de leur grande vitalité spirituelle. Elles constituent un cadre essentiel de la pratique religieuse de fidèles qui trouvent dans ces lieux une réponse à leur besoin de protection. Objet de pèlerinages, elles représentent le lieu de l'accomplissement du culte divin. Les sanctuaires marials sont particulièrement prisés. C'est l'attente du miracle qui suscite ce déplacement vers la chapelle. Ce phénomène de diffusion purement oral au début de l'Ancien Régime se double bientôt d'une promotion par l'imprimé, particulièrement dans le cas de Notre-Dame de Banelle.